

# Divorce de mes parents et abandon de domicile quel droits

## Par flopy, le 08/06/2008 à 10:00

#### bonjour

je souhaiterais avoir des renseignements sur le divorce en efet mes parents vont divorces dans deux semaines ,ma mere ne sait plus quoi faire et a quoi elle a le droit c'est mon pere qui organise tout et qui lui demande un divorce a l'amiable alors qu il est avec une autre personne depuis plusiuers mois qu'il compte acheter une maison avec elle il demande a ma mere de mettre le logement actuel dans le quel il ne vie plus a son nom a elle ma mer n'a que pour revenue que son salaire de 1000 euros que peux t'elle demander lors du divorce doit elle deposer un abandon de domicile au comissaria etc .. je ne sais pas quoi faire pour elle merci de aide

#### Par jeetendra, le 08/06/2008 à 10:08

bonjour, le mieux pour votre mère c'est de prendre contact avec un avocat pour la défense de ses intérêts et celui des enfants du couple qui auront droit à une pension alimentaire, surtout quel type de divorce elle souhaîte à l'amiable ou contentieux pour faute par exemple avec l'abandon du domicile conjugal qui est un délit, courage à vous, bon dimanche

## Par flopy, le 08/06/2008 à 11:27

je vous remercie de votre reponce rapide mais j'ai oublier de vous precisez qu'il n'y a plus

d'enfans a charge est t-elle en droit de demander quelque chose ou non car il y a infedelite de la part de mon pere et elle n'a pas les moyens de payer un avocat ou peut elle aller merci d'avance doit elle aller au comissairia sachant que mon pere ne vie plus ou 1 jour par semiane dans cette appartement et qu'il paye le loyer j usqu'a ce jour cette facon de faire ce nome t'elle aussi abandon de domicile merci d'avance

### Par jeetendra, le 08/06/2008 à 15:00

oui elle peut porter plainte pour abandon de famille au commissariat, bon après midi

Par flopy, le 08/06/2008 à 15:12

merci beaucoup pour les renseignement bonne fin d'apres midi